

**RAPPORT SUR L'ETAT DES FINANCES DES
COMMUNES BRUXELLOISES**

2006 – 2012

Table des matières

1.Introduction.....	4
2.Facteurs exogènes qui influencent les finances communales.....	5
2.1.Inflation.....	5
2.2.Croissance de la population.....	5
2.3.Revenu moyen	6
3.Évolution des résultats.....	7
3.1.Exercice propre (recettes – dépenses du service ordinaire).....	7
3.2.Résultat cumulé et réserves ordinaires.....	8
3.3.Résultat cumulé + réserves par commune.....	9
3.3.1.Prêts du Fonds bruxellois des trésoreries communales. (FRBRTC).	9
4.Évolution des recettes.....	10
4.1.Recettes exercices propres.....	10
4.1.1.Recette par habitant.....	10
4.1.2.Ventilation des recettes.....	11
4.2.Les additionnels au précompte immobilier.....	12
4.2.1.PRI par habitant (évolution 2006-2010).....	13
4.2.2.Rendement du PRI au taux régional moyen et taux par commune.	14
4.3.Les interventions régionales.....	16
4.4.Les additionnels à l'impôt des personnes physiques.....	19
4.4.1.Rendement de l'IPP par habitant (évolution 2006-2010).....	20
4.4.2.Rendement de l'IPP au taux régional moyen et taux par commune.	21
4.5.Les taxes communales.....	23
4.6.Les subsides.....	24
4.7.Les recettes de dette.....	24
5.Dépenses exercices propres.....	26
5.1.Dépenses globales.....	26
5.1.1.Dépenses par habitant.....	26
5.1.2.Ventilation des dépenses.....	27
5.2.Les dépenses de personnel (personnel en activité + charge des pensions).....	28
5.2.1.Dépenses de personnel par commune et par habitant.....	29
5.2.2.Comparaison du nombre d'ETP en fonction de la population bruxelloise.....	30
5.2.3.Origine régionale des travailleurs communaux.....	31
5.3.Les dotations aux zones de police.....	32
5.3.1.Comparaison des dotations zone de police par commune et par habitant en R.B.C. (pour le compte 2010).....	33

5.3.2.Comparaison des dotations aux zones de police par Région et par habitant (Compte 2010).....	34
5.4.Les dotations aux CPAS.....	35
5.4.1.Evolution des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale pour la RBC.....	36
5.4.2.Comparaison des dotations CPAS par commune et par habitant en R.B.C. (pour le compte 2010).....	37
5.4.3.Comparaison des dotations CPAS par Région et par habitant.....	38
5.5.Les dépenses de fonctionnement.....	39
5.6.Les charges de la dette.....	39
5.6.1.L'endettement des communes bruxelloises.....	40
5.6.2.Dette des communes bruxelloises par habitant.....	41
5.6.3.Les investissements (service extraordinaire).....	42
6.Conclusion	43

1. Introduction.

A l'aube des élections communales, il est important de pouvoir analyser l'évolution financière des communes bruxelloises au cours de ces 6 dernières années.

Pour rappel, la législature 2000-2006 a été marquée par une dégradation structurelle des finances locales. Les résultats étaient en moyenne de -15 millions d'euros sur cette législature avec des déficits de près de 40 millions en 2005 et de 20 millions en 2006.

Face à cette situation, en tant que Ministre de tutelle des pouvoirs locaux, ma priorité a été de stabiliser la situation des finances communales.

Cette disposition était d'autant plus importante que cette législature communale a été marquée par des défis importants liés notamment à l'essor démographique et la crise financière (augmentation des intérêts débiteurs, diminution des intérêts créditeurs, perte des dividendes).

Néanmoins, en 6 ans, la situation financière de nos communes s'est globalement améliorée grâce à l'action de la Région mais aussi à une gestion parcimonieuse des communes.

2. Facteurs exogènes qui influencent les finances communales.

2.1. Inflation

Depuis 2006, le taux annuel moyen de l'inflation est de **2,4%** ;
Il est toutefois irrégulier avec une pointe de 4,5% en 2008. Après une accalmie, le taux est à nouveau à la hausse en 2011 atteignant 3,5%.

Ceci a un effet direct sur les dépenses de personnel (45% des dépenses courantes) mais aussi sur la dotation aux zones de police et aux CPAS, sans oublier les dépenses de fonctionnement.

2.2. Croissance de la population

La croissance de la population signalée lors des dernières analyses s'intensifie avec une progression entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011 de 2,7%. De 2006 à 2011, la population bruxelloise a ainsi augmenté de près de **10%**. Les données au 1^{er} janvier 2012 ne sont pas encore disponibles.

Population au 1er janvier	2006	2011	Croissance 2006-2011
Watermael-Boitsfort	24.056	24.249	0,8%
Uccle	75.954	78.288	3,1%
Woluwe St.Pierre	38.232	39.494	3,3%
Ixelles	77.511	82.202	6,1%
Auderghem	29.552	31.408	6,3%
Woluwe St.Lambert	47.952	51.515	7,4%
Etterbeek	41.740	45.257	8,4%
Forest	47.719	51.838	8,6%
Evere	33.462	36.492	9,1%
Saint-Gilles	44.265	48.439	9,4%
Moyenne			9,8%
Ganshoren	20.970	23.059	10,0%
Jette	42.981	47.947	11,6%
Koekelberg	18.157	20.261	11,6%
Schaerbeek	111.946	125.656	12,2%
Anderlecht	96.011	107.912	12,4%
Bruxelles	144.784	163.210	12,7%
Berchem Ste Agathe	20.078	22.770	13,4%
Molenbeek St Jean	79.877	91.733	14,8%
Saint Josse	23.557	27.358	16,1%

Cette croissance est nettement plus marquée dans certaines communes : Saint-Josse (16%), Molenbeek (15%), Berchem et Bruxelles (13%) et Anderlecht (12%).

En revanche les croissances sont très faibles à Uccle et Woluwe St Pierre (3%) et quasi nulle à Watermael-Boistfort (0,8%).

L'essor démographique met une pression sur les finances communales, l'augmentation de la population s'accompagnant d'une croissance des besoins de celle-ci.

2.3. Revenu moyen¹

Revenu moyen	2005	2009	Croissance annuelle moyenne
St-Josse-ten-Noode	7,08	7,95	3,04%
Molenbeek-St-Jean	8,84	9,77	2,57%
Saint-Gilles	9,22	10,63	3,66%
Schaerbeek	9,57	10,74	2,97%
Anderlecht	10,57	11,14	1,34%
Bruxelles	10,43	11,41	2,28%
Koekelberg	11,31	12,04	1,60%
Etterbeek	11,20	12,60	3,00%
Evere	12,06	12,98	1,86%
Forest	11,81	13,39	3,20%
Ixelles	11,83	13,56	3,47%
Jette	12,90	13,83	1,77%
Ganshoren	13,80	14,47	1,22%
Berchem-Ste-Agathe	13,93	14,82	1,56%
Woluwe St-Lambert	13,95	15,58	2,80%
Auderghem	14,68	16,60	3,11%
Uccle	15,06	16,91	2,96%
Woluwe St-Pierre	15,34	17,29	3,06%
Watermael-Boitsfort	15,54	17,95	3,66%
Région de Bruxelles-Capitale	11,55	12,75	2,50%
Brabant flamand	16,15	18,33	3,21%
Brabant wallon	15,53	17,72	3,35%
Région flamande	14,48	16,51	3,32%
Région wallonne	12,81	14,67	3,45%
Belgique	13,66	15,54	3,28%

Sur base des dernières statistiques disponibles (revenus 2009, déclarations 2010), au cours des 5 dernières années, l'évolution du revenu total net imposable moyen par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale est systématiquement moindre que celui de la Région flamande, de la Région wallonne et de la Belgique dans son ensemble.

Les revenus moyens ont augmenté en moyenne de 2,5% par an au cours des exercices 2005 à 2009 pour la Région de Bruxelles-Capitale (3,32 pour la Région Flamande et 3,45% pour la Région Wallonne).

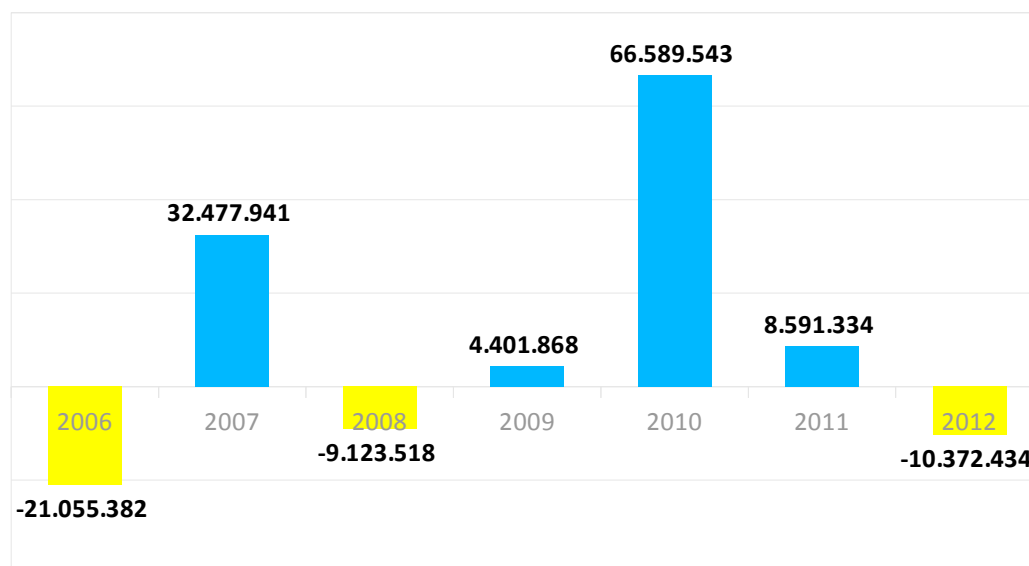
Le niveau de revenus des habitants influencent directement les finances communales tant en ce qui concerne les dépenses (notamment les dépenses d'aide à la population) qu'en ce qui concerne les recettes (se marquant sur le niveau des recettes IPP).

¹ Le revenu moyen est le revenu qui serait perçu par chaque bénéficiaire si le total des revenus était distribué de manière parfaitement égalitaire, c'est-à-dire si chaque bénéficiaire recevait le même revenu.

3. Évolution des résultats

3.1. Exercice propre (recettes – dépenses du service ordinaire²)

Résultat exercice propre 2006-2012



Le tableau ci-dessus présente les résultats à l'exercice propre au service ordinaire des 19 communes bruxelloises. Le résultat à l'exercice propre est obtenu par la différence entre les recettes et les dépenses d'un exercice.

On constate depuis 2006 que le résultat des 19 communes est positif à l'exception de 2008 où les rendements à l'IPP furent très faibles.

En 2006, 10 communes présentaient un déficit à l'exercice propre. Aux comptes 2010 seules 3 communes étaient encore dans la même situation.

Pour 2012 le résultat est globalement négatif mais, celui-ci est lié à des prévisions budgétaires qui s'améliorent systématiquement au compte.

En moyenne sur la législature communale, le résultat à l'exercice propre est de **10 millions d'euros**.

Cela démontre une stabilisation financière de nos communes. Cette stabilisation est liée à plusieurs éléments :

- le principe d'équilibre budgétaire qui est appliqué au sein des communes : les communes ont l'obligation de déposer des budgets en équilibre ce qui pousse les communes à trouver les ressources nécessaires pour assurer leurs dépenses.

² Pour rappel, la comptabilité des communes se divise en deux parties: le service ordinaire qui vise les recettes et dépenses qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers et le service extraordinaire qui vise les opérations qui affectent le patrimoine communal (investissements...).

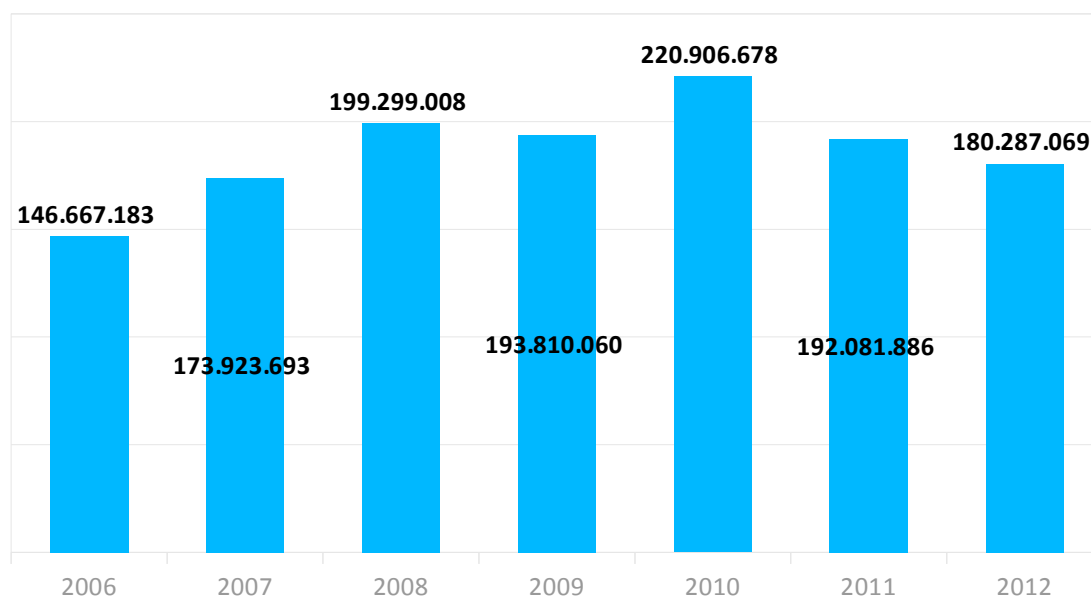
- l'intervention de la Région qui permet aux communes d'assurer cette stabilité financière dont les 30 millions d'euros par an. Concrètement, pour maintenir **l'équilibre budgétaire** à l'exercice propre, la Région injecte 30 millions d'euros par an depuis 2007 (soit 180 millions à ce jour) en vue d'améliorer la situation budgétaire des communes. Cette aide est conditionnée à la présentation et au respect d'un plan financier. Sans cette aide, beaucoup de communes se trouveraient en déficit à l'exercice propre.
- quelques éléments exceptionnels au cours de cette législature : perception accélérée de l'IPP en 2007, dividende Interfin en 2010 de 32 millions mais aussi la perte définitive des dividendes du Holding communal

3.2. Résultat cumulé et réserves ordinaires³.

L'autre indicateur de la santé financière des communes est le résultat cumulé et les réserves des communes.

L'évolution du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires montre une réelle amélioration au cours de la législature. En 2006 les communes dégagent un boni consolidé de 146 millions. En 2010, ce dernier s'élevait à 220 millions. En 2012, il s'élève au budget à 180 millions.

Résultat cumulé + réserves



³ recettes et dépenses de l'année en cours avec les années antérieures augmentées des réserves ordinaires qui incluent également le résultat reporté des exercices antérieurs et les prélèvements. Les communes ont la possibilité soit de laisser apparaître les résultats en boni des exercices antérieurs au cumulé ou de mettre une partie de ces boni en réserve.

3.3. Résultat cumulé + réserves par commune.

Budget 2012	Résultat cumulé	Réserves	Cumulé + réserves
Evere	32.085	1.239.468	1.271.553
Anderlecht	1.309.798	18	1.309.816
Berchem Ste Agathe	1.560.601	463.796	2.024.397
Jette	2.481.228	239.552	2.720.780
Ganshoren	3.789.060	923.726	4.712.786
Koekelberg	6.460.368	74.368	6.534.736
Woluwe St.Lambert	814.871	6.500.000	7.314.871
Etterbeek	6.569.167	1.412.286	7.981.453
Uccle	8.199.682	0	8.199.682
Watermael-Boitsfort	7.525.298	788.610	8.313.908
Molenbeek St Jean	2.566.464	6.611.026	9.177.490
Schaerbeek	7.514.689	2.324.748	9.839.437
Woluwe St.Pierre	7.311.212	3.855.345	11.166.558
Forest	2.724.792	8.648.966	11.373.758
Saint Josse	11.605.216	619.734	12.224.950
Saint-Gilles	12.625.365	0	12.625.365
Auderghem	2.264.877	15.485.146	17.750.022
Ixelles	17.861.236	405.060	18.266.296
Bruxelles	27.479.210	0	27.479.210
Total	130.695.220	49.591.849	180.287.069

3.3.1. Prêts du Fonds bruxellois des trésoreries communales. (FRBRTC).

L'ensemble des communes présente un résultat cumulé en boni. Cette situation est rendue possible grâce à l'intervention du FRBRTC. Pour rappel, l'action du FRBRTC vise les communes structurellement en déficit (c'est à dire déficit à l'exercice cumulé). Le FRBRTC octroie des prêts à ces communes. En contrepartie, ces communes s'engagent à revenir à l'équilibre endéans un certain délai. Un inspecteur régional est détaché sur place pour contrôler l'ensemble des décisions de la commune.

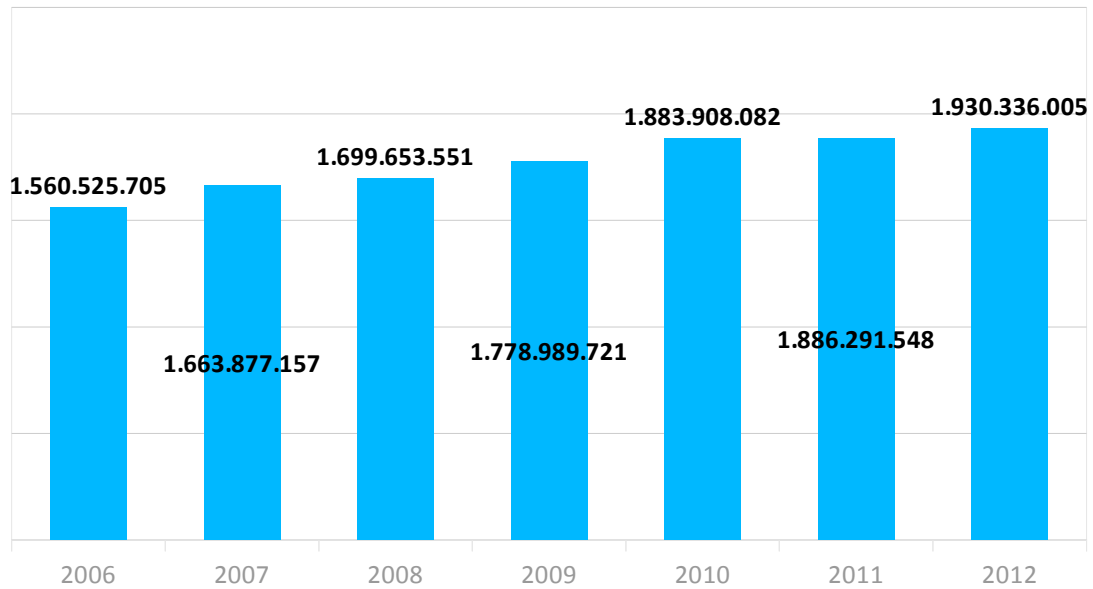
La Région accorde des prêts de trésorerie aux communes en déficit cumulé depuis 1993 (9 communes à ce jour). Entre 2006 et 2011, l'aide de la Région s'élève à près de 50 millions d'euros. Ces montants sont injectés dans les résultats cumulés et n'influencent donc pas l'exercice propre.

Il est donc évident que sans ces aides, le résultat cumulé consolidé des 19 communes serait bien moins avantageux.

4. Évolution des recettes

4.1. Recettes exercices propres

Recette exercice propre hors enseignement subventionné



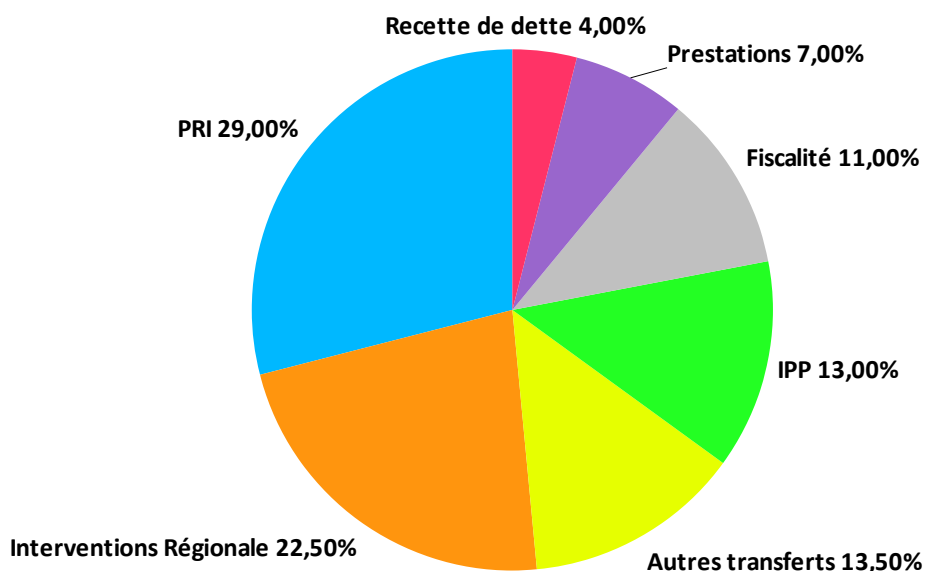
Les recettes des 19 communes s'élèvent à 1,93 milliard d'euros en 2012. La croissance moyenne annuelle des recettes (hors enseignement subventionné) est de 3,6% depuis 2006.

4.1.1. Recette par habitant.

Par habitant, la croissance des recettes entre 2006 et 2012 s'élève à 2%, soit une croissance moindre que l'inflation (2,4%).

4.1.2. Ventilation des recettes.

Répartition des recettes ordinaires - budgets 2012



source : budgets 2012

Les recettes par ordre d'importance sont :

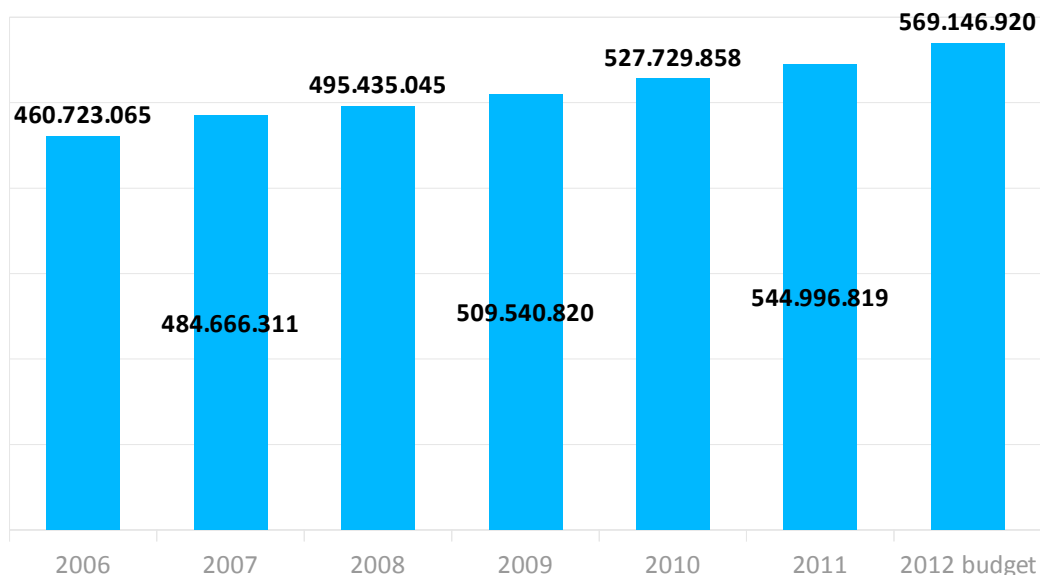
- les additionnels au précompte immobilier (29%)
- les interventions régionales (22,5%)(%)
- les autres transferts, principalement des subsides fédéraux et communautaires (13,5%)
- les additionnels à l'impôt des personnes physiques (13%)
- les taxes communales (11%)

Constats généraux:

- cette répartition est assez stable depuis 2006
- les additionnels au précompte immobilier demeurent la principale source de revenus des communes. Les communes restent donc particulièrement dépendantes du rythme et du taux de perception du SPF Finances.
- diminution des recettes de dette qui passent de 7% en 2006 à 4% en 2012 (Holding...)
- augmentation du rendement de la fiscalité . La part des recettes liée à la fiscalité propre augmente progressivement (7% en 2000, 9% en 2006 et 11% en 2012).

4.2. Les additionnels au précompte immobilier

PRI sur base des 173x



Par rapport aux autres Régions, le poids du rendement du PRI est plus important en Région de Bruxelles-Capitale. Il représente 29% des recettes ordinaires en RBC alors qu'il ne représente que 18% en RW et 22% en RFL.(source Dexia- Finances locales communes et provinces).

Rappelons qu'il convient de rester prudent vis-à-vis des chiffres annoncés pour 2012 qui ne sont que des prévisions. En effet, les prévisions, rarement atteintes, sont basées sur le revenu cadastral imposable et ne prennent donc pas en compte les dégrèvements, ce qui peut occasionner d'importantes moins-values.

Enfin notons que les communes ont relevé le taux de leurs additionnels. En 2006, le taux moyen était de 2675 centimes. Depuis 2010, il se monte à 2750 centimes.

4.2.1. PRI par habitant (évolution 2006-2010).

PRI par habitant

	2006	2007	2008	2009	2010	Croissance annuelle moyenne entre 2006-2010
Koekelberg/Koekelberg	227	222	226	228	229	0,24%
Molenbeek/Molenbeek	278	273	272	282	286	0,73%
Ganshoren/Ganshoren	304	310	313	325	318	1,19%
Schaerbeek/Schaarbeek	330	319	336	334	325	-0,32%
Jette/Jette	304	295	304	301	328	1,98%
Anderlecht/Anderlecht	292	334	337	342	335	3,70%
Berchem/Berchem	316	329	332	346	341	2,02%
Saint-Gilles/Sint-Gillis	341	336	338	355	355	1,03%
Forest/Vorst	367	379	357	372	380	0,94%
Etterbeek/Etterbeek	387	382	389	402	402	0,97%
Auderghem/Oudergem	318	334	354	374	412	6,73%
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	434	451	460	472	476	2,29%
Moyenne	452	470	473	477	484	1,74%
Evere/Evere	427	410	424	469	494	3,83%
Ixelles/Elsene	457	493	453	477	498	2,35%
Uccle/Ukkel	406	452	464	476	512	6,05%
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	480	504	514	531	528	2,47%
Watermael /Watermaal	477	503	521	509	570	4,63%
Saint Josse/ Sint-Joost	705	670	795	924	807	4,34%
Bruxelles/Brussel	948	1.006	990	929	947	0,07%

Le rendement par habitant du PRI présente des différences importantes d'une commune à l'autre. Les communes dont le rendement est le plus élevé sont **Bruxelles-Ville** et **Saint-Josse** en raison d'une assiette fiscale importante liée à la présence de nombreux bureaux sur leur territoire.

La croissance entre 2006 et 2010 est aussi fort variable d'une commune à l'autre avec une diminution pour Schaerbeek de 0,32% et une croissance de plus de 6% pour Auderghem ou Uccle.

En ce qui concerne Uccle, c'est l'augmentation des taux au PRI qui explique cette croissance. Pour la Commune de Schaerbeek, la faible croissance est justifiée par un baisse du taux des centimes additionnels au PRI.

4.2.2. Rendement du PRI au taux régional moyen et taux par commune.

PRI par habitant au taux régional moyen

	Rendement PRI/Habitant au taux des communes compte 2010	Rendement PRI/Habitant au taux régional moyen compte 2010
Koekelberg/Koekelberg	229	253
Jette/Jette	328	274
Molenbeek/Molenbeek	286	276
Ganshoren/Ganshoren	318	293
Schaerbeek/Schaerbeek	325	299
Anderlecht/Anderlecht	335	324
Berchem/Berchem	341	341
Saint-Gilles/Sint-Gillis	355	364
Etterbeek/Etterbeek	402	372
Forest/Vorst	380	384
Evere/Evere	494	468
Moyenne	484	484
Ixelles/Elsene	498	496
Uccle/Ukkel	512	522
Auderghem/Oudergem	412	569
Watermael /Watermaal	570	571
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	528	593
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	476	595
Saint Josse/ Sint-Joost	807	745

Le tableau ci-dessus montre les différences obtenues en appliquant le taux régional moyen par habitant au rendement du PRI par commune. Certaines communes, en augmentant leur taux PRI à la moyenne régionale bénéficieraient d'un rendement plus important en matière de rendement de PRI.

Taux PRI

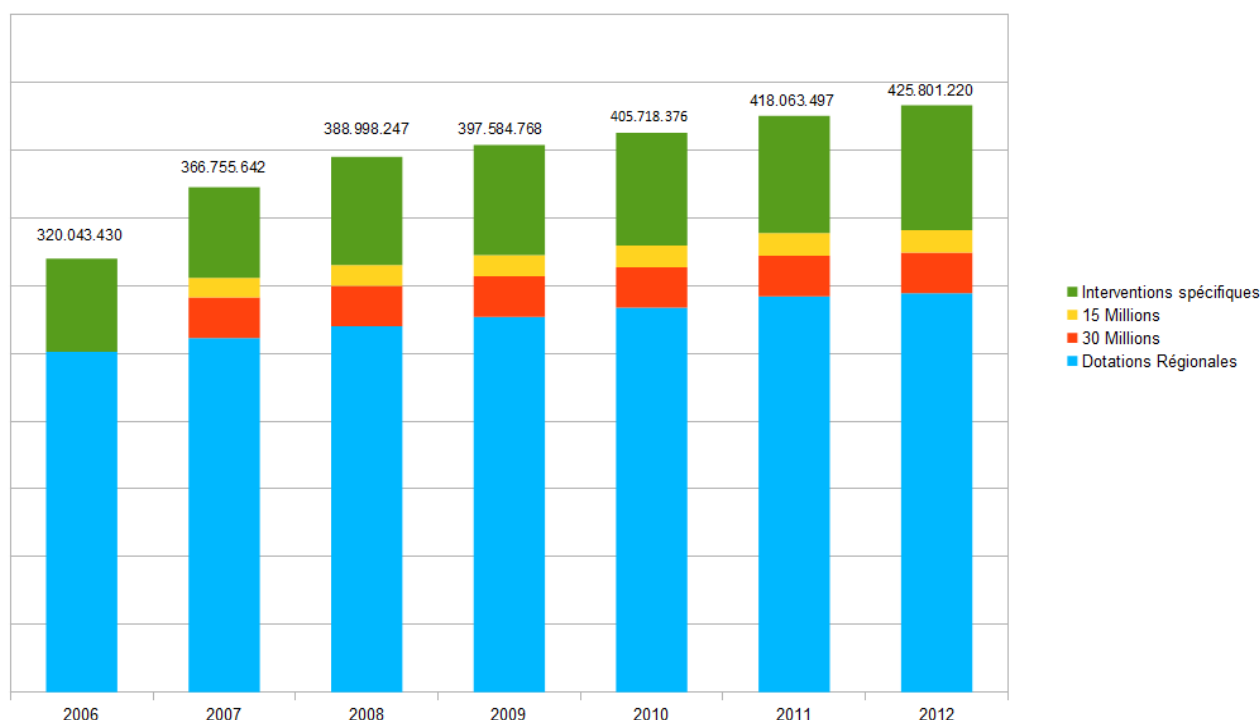
	2006	2010	2012
Anderlecht	2600	2850	2850
Auderghem	1900	1990	1990
Berchem Ste Agathe	2650	2750	2750
Bruxelles	2950	2950	2950
Etterbeek	2966	2966	2966
Evere	2650	2900	2900
Forest	2720	2720	2720
Ganshoren	2990	2990	2990
Ixelles	2760	2760	2760
Jette	2990	3290	3290
Koekelberg	2490	2490	2490
Molenbeek St Jean	2848	2848	2848
Saint-Gilles	2680	2680	2680
Saint-Josse-ten-Noode	2980	2980	2980
Schaerbeek	3070	2990	2990
Uccle	2300	2700	2700
Watermael-Boitsfort	2635	2743	2743
Woluwe St Lambert	2450	2450	2450
Woluwe St Pierre	2200	2200	2200
Moyenne	2675	2750	2750

Certaines communes ont augmenté leur taux de PRI au cours de la législature communale en vue de maintenir leur budget en équilibre. Les variations de taux de PRI entre les communes s'expliquent notamment par les différences de rendement des centimes additionnels. En fonction de la valeur cadastrale de l'assiette fiscale, le rendement d'un centime additionnel varie très fort d'une commune à l'autre. Les quartiers les plus anciens ont généralement une base cadastrale faible en comparaison des bases cadastrales des quartiers récents.

Les variations des taux de PRI entre 2006 et 2012 résultent la plupart du temps du fait que certaines communes ont fait le choix de diminuer leur taux IPP et d'augmenter en compensation leur taux PRI.

4.3. Les interventions régionales.

Interventions régionales



Les interventions régionales représentent 22,5% des recettes totales, assurant ainsi la deuxième source de revenus des communes pour un montant de plus de 425 millions d'euros.

De 2006 à 2012, la croissance annuelle moyenne de l'intervention de la Région s'élève à 5%.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau ci-dessus, en 2007 apparaissent les 30 millions pour l'amélioration budgétaire des communes et les 15 millions du fonds de compensation fiscale.

Les interventions de la Région se composent comme suit :

1. **Les dotations régionales** (DGC + article 46bis + dotations complémentaires pour les effets négatifs et l'EDRL) pour un montant de plus de 290 millions d'euros.

Ces dotations dans leur ensemble augmentent depuis 2006 de 2,7% par an et se montent en 2012 à 294 millions (251 millions en 2006).

Les dotations régionales visent à assurer le financement général des communes. Les critères de répartition des dotations régionales aux communes ont été construits afin de créer une solidarité entre ces dernières.

Les communes bruxelloises font en effet face à des réalités différentes. Si les communes du sud-est de la Région bénéficient d'un rendement relativement élevé de leur fiscalité de par leur situation socio-économique propre, les communes du centre et du nord-ouest ont quant à elles des rendements fiscaux moins avantageux et doivent faire face à des dépenses notamment sociales plus importantes.

2. Les interventions spécifiques :

- 30 millions pour l'amélioration budgétaire
- 15 millions d'euros du fonds de compensation fiscale qui compense entièrement la suppression de la taxe sur la force motrice et les ordinateurs
- 10 millions pour l'intervention dans les déficits hospitaliers. Certaines communes doivent combler les déficits des hôpitaux publics. La Région intervient pour les communes qui financent ces hôpitaux (qui rappelons-le rendent un service à l'ensemble de la population bruxelloise mais aussi flamande et wallonne.)
- Plus de 20 millions pour les augmentations barémiques des salaires des agents communaux.
Grâce aux moyens régionaux, les pouvoirs locaux ont pu réaliser une revalorisation salariale substantielle de leur personnel avec selon les catégories avec une attention particulière aux bas salaires (C,D,E) qui étaient plus mal rémunérés que ceux des 2 autres Régions.
- Plus de 17 millions pour les plans bruxellois de prévention et de proximité :
La Région est un partenaire essentiel des communes dans la politique de prévention menée par ces dernières.
Le Gouvernement octroie annuellement une subvention aux communes à cette fin. Afin de recevoir les subsides, les communes doivent élaborer un plan local de prévention et de proximité qui réponde aux priorités fixées par la Région et qui tienne compte de leur propre diagnostic local de sécurité.
- Plus de 25 millions pour les ACS engagés au sein des communes. La Région intervient pour favoriser l'emploi des Bruxellois dans les communes et pour répondre à des besoins spécifiques (crèches, propreté...)

On remarque donc que la Région intervient très massivement dans les finances locales , et ce malgré la situation budgétaire délicate qu'elle connaît également.

A côté des interventions qui visent des opérations courantes (personnel...), la Région intervient également pour les investissements des communes, via des travaux subsidiés, les contrats de quartier mais aussi de prêts aux communes octroyés par le FRBRTC pour réaliser des investissements. (Nous reparlerons de ces prêts au moment de l'analyse de la dette des communes)

Citons notamment :

– Plan crèches

La croissance de la population s'accompagne à Bruxelles d'un rajeunissement de celle-ci.

Pour faire face à ce « baby boom », le Gouvernement a adopté en 2007 un Plan Crèches.

L'intervention régionale dans le plan crèches est réalisée tant en infrastructure (13,9 millions entre 2007 et 2010) qu'en fonctionnement via l'octroi de 180 postes ACS.

– Plan écoles

La Région a lancé un appel à projets en vue d'accroître dès la rentrée 2012 le nombre de classes dans les écoles fondamentales situées sur le territoire régional. L'appel à projets porte sur des constructions modulaires ou sur de petits travaux de rénovation de bâtiments existants. Un budget de 12,25 millions € a été consacré à cette politique.

– Les contrats de quartier

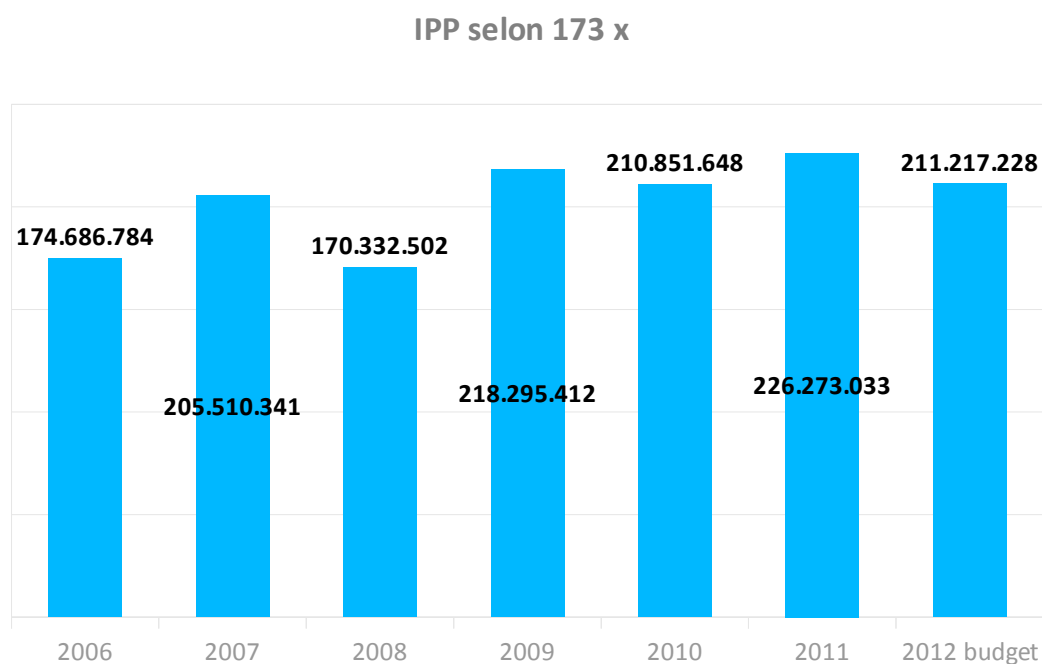
Les contrats de quartier sont des programmes quadriennaux de revitalisation urbaine adoptés annuellement par le Gouvernement régional qui les subsidie à hauteur d'environ 11 millions € chacun.

– Travaux subsidiés

La Région soutient les programmes d'investissements des communes via la politique des travaux subsidiés.

Il s'agit au total de 17.500.000 euros par an mis à la disposition des communes par la Région de Bruxelles-Capitale. Ces moyens indispensables sont affectés par les communes aux travaux d'aménagement d'espaces publics (voiries et création de pistes cyclables ou piétonnes, mobilier, éclairage, plantations, acquisition d'œuvres d'art, cimetières), de rénovation de bâtiments publics ou de rénovation des égouts.

4.4. Les additionnels à l'impôt des personnes physiques



L'IPP reste la troisième source de financement des communes avec un montant de 211 millions d'euros. La croissance entre 2006 et 2012 s'élève à 3,2%.

Toutefois, en 2012, le rendement des centimes à l'additionnel des personnes physiques ne représente plus que 13% des recettes courantes (11% si on tient compte de la Ville de Bruxelles). Leur concours dans le financement des communes diminue progressivement depuis 2006 (15%).

Cet apport varie également d'une commune à l'autre avec un maximum de 23% à **Watermael-Boitsfort** et un minimum de 4% à **Saint-Josse** et 5% à Bruxelles.

4.4.1. Rendement de l'IPP par habitant (évolution 2006-2010).

IPP par habitant

	2006	2007	2008	2009	2010	Croissance annuelle moyenne entre 2006 -2010
Saint Josse/ Sint-Joost	78	84	76	96	88	3,94%
Molenbeek/Molenbeek	102	119	91	123	114	5,22%
Anderlecht/Anderlecht	133	153	113	152	133	2,77%
Schaerbeek/Schaarbeek	127	142	130	156	145	4,09%
Bruxelles/Brussel	132	158	125	160	151	5,30%
Koekelberg/Koekelberg	148	177	135	187	164	5,61%
Saint-Gilles/Sint-Gillis	130	150	133	163	167	7,32%
Evere/Evere	173	186	176	188	173	0,18%
Moyenne	171	199	162	204	194	4,56%
Ganshoren/Ganshoren	202	260	172	257	211	6,49%
Forest/Vorst	183	206	174	227	214	5,45%
Jette/Jette	208	238	204	257	232	3,99%
Berchem/Berchem	219	255	199	264	234	3,92%
Etterbeek/Etterbeek	196	264	195	211	242	7,86%
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	212	277	203	238	254	6,87%
Uccle/Ukkel	253	259	238	290	262	1,61%
Ixelles/Elsene	224	268	205	273	272	7,28%
Auderghem/Oudergem	226	264	218	276	273	6,17%
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	252	299	233	320	296	6,62%
Watermael /Watermaal	283	315	301	349	354	6,04%

La croissance du rendement IPP/habitant est de 4,5% entre 2006 et 2010.

Les communes du Sud-Est ont en 2006 et 2012 le rendement IPP/habitant le plus élevé.

La croissance des recettes IPP/habitant entre 2006 et 2010 est fort variable d'une commune à l'autre avec une croissance inférieure à 3% pour les communes d'Evere, d'Anderlecht et Uccle et une croissance de plus de 7% pour les communes d' Etterbeek, Saint-Gilles et Ixelles.

On constate que la croissance du rendement de l'IPP entre 2006 et 2010 au compte est de 6% en moyenne annuelle. Ramenée par habitant, cette croissance n'est que de 4,5%.

On voit bien ici que l'augmentation de la population est plus importante que l'augmentation du rendement à l'IPP.

4.4.2. Rendement de l'IPP au taux régional moyen et taux par commune.

IPP par habitant au taux régional moyen

	Rendement IPP/habitant au taux des communes compte 2010	Rendement IPP/Habitant au taux régional moyen compte 2010
Saint Josse/ Sint-Joost	88	89
Molenbeek/Molenbeek	114	116
Anderlecht/Anderlecht	133	136
Schaerbeek/Schaarbeek	145	148
Saint-Gilles/Sint-Gillis	167	158
Bruxelles/Brussel	151	166
Koekelberg/Koekelberg	164	167
Evere/Evere	173	190
Moyenne	194	194
Ganshoren/Ganshoren	211	199
Forest/Vorst	214	202
Jette/Jette	232	213
Etterbeek/Etterbeek	242	214
Berchem/Berchem	234	221
Ixelles/Elsene	272	240
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	254	280
Uccle/Ukkel	262	288
Auderghem/Oudergem	273	301
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	296	327
Watermael /Watermaal	354	334

Le tableau ci-dessus montre les différences obtenues en appliquant le taux régional moyen par habitant au rendement de l'IPP par commune. Certaines communes, en augmentant leur taux IPP à la moyenne régionale bénéficieraient d'un rendement plus important en matière d'IPP.

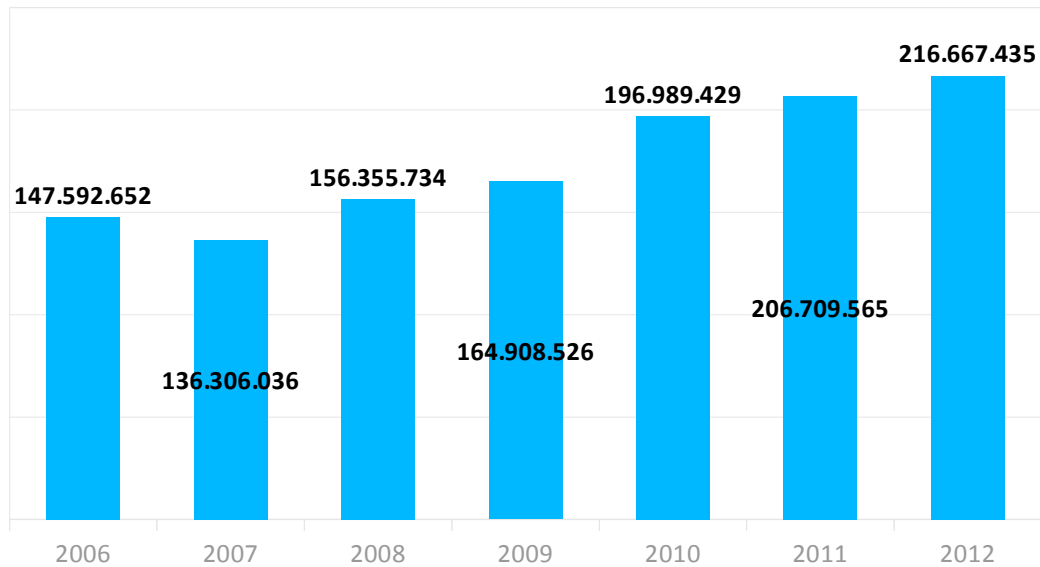
En ce qui concerne le taux moyen, il évolue peu: 6,7% en 2006 contre 6,6% en 2012.

Taux IPP			
	2006	2010	2012
Anderlecht	7	6,5	6,5
Auderghem	6	6	6
Berchem Ste Agathe	7	7	7
Bruxelles	6	6	6
Etterbeek	7,5	7,5	7,5
Evere	6,7	6	6
Forest	7	7	7
Ganshoren	7	7	7
Ixelles	7,5	7,5	7,5
Jette	7,5	7,2	7
Koekelberg	6,5	6,5	6,5
Molenbeek St Jean	6,5	6,5	6,5
Saint-Gilles	7	7	7
Saint-Josse-ten-Noode	6,5	6,5	6,5
Schaerbeek	6,5	6,5	6,8
Uccle	6	6	6
Watermael-Boitsfort	7	7	7
Woluwe St Lambert	6	6	6
Woluwe St Pierre	6	6	6
Moyenne régionale	6,7	6,6	6,6

Les taux IPP ont peu varié entre 2006 et 2012. Comme expliqué pour les taux PRI, les communes qui ont baissé leur taux IPP ont généralement compensé cette baisse par une augmentation de leur taux PRI. A l'exception de la commune de Schaerbeek qui a abaissé son taux PRI, qui était le plus élevé des 19 communes, et augmenté légèrement son taux IPP.

4.5. Les taxes communales

Fiscalité communale



La fiscalité communale représente en 2012 environ 11% des recettes courantes alors qu'elle ne concourait au financement des communes qu'à hauteur de 9% en 2006.

Cette augmentation est essentiellement liée à de nouvelles recettes fiscales dans les communes.

La fiscalité communale est composée des :

- Taxes sur le patrimoine (45%) dont la taxe sur les bureaux
- Taxes sur les entreprises (26%) dont la taxe sur les chambres d'hôtels
- Taxes sur l'occupation du domaine public (17%) dont redevances horodateurs
- Taxes sur les prestations administratives (7%)
- Autres taxes (5%)

4.6. Les subsides

Aux comptes 2010, les communes ont enregistré quelque 293 millions de droits sur autres transferts.

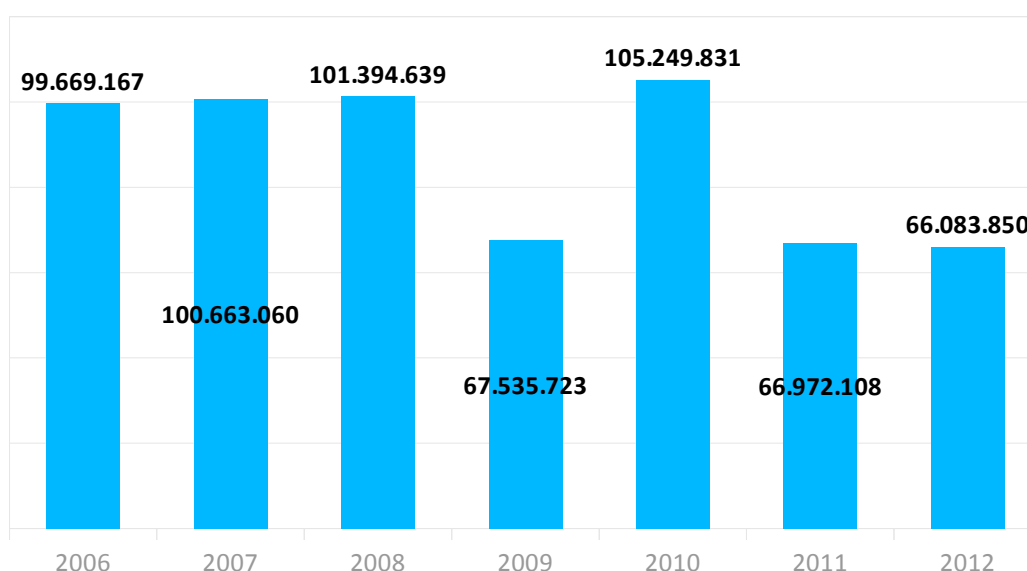
Ces subsides peuvent se répartir selon la source :

- *Pouvoir fédéral* : 128 millions dont 105 millions pour la dotation spéciale de la Ville de Bruxelles, 7 millions pour les contrats de sécurité, 9 millions pour les grandes villes et 7 millions pour les sommets européens
- *Communautés* : 94 millions dont 50 millions pour les frais de fonctionnement de l'enseignement et 44 millions pour les frais de personnel et de fonctionnement des crèches, bibliothèques,...
- *COCOF* : 10 millions pour les contrats de cohésion sociale et le FIPI

La différence de 61 millions provient de nombreux autres subsides d'origine régionale, fédérale ou européenne: Agenda 21, dispositif d'accrochage scolaire, la formation des jeunes dans le cadre des CEFA, les collaborations intercommunales, le financement de postes de travail dans le cadre des sanctions administratives, subside pour les clubs sportifs à destination de la formation des jeunes, le FEDER, les politiques en matière de patrimoine.....

4.7. Les recettes de dette

Recette de dette



Il s'agit des recettes des intérêts créditeurs et des recettes des dividendes sur participations (intercommunales, Dexia,...).

Ces recettes sont en diminution constante. Alors qu'elles représentaient 7,4% des sources de revenus des communes en 2006, elles ne se monteraient plus qu'à 3,7% en 2012.

Pour rappel, les communes ont d'abord connu, depuis 2005, une baisse des dividendes liés aux intercommunales d'énergie suite à la libéralisation du marché de l'énergie, compensée toutefois par des droits de passage en prestations.

S'est ajoutée à cela, une diminution des intérêts créditeurs consécutive à la dégradation de la trésorerie des communes.

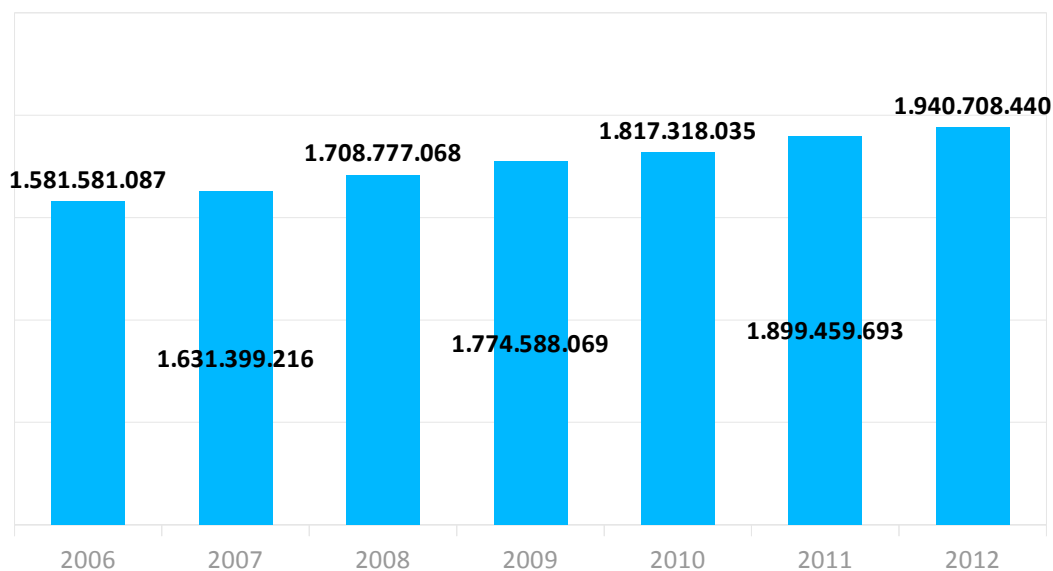
Enfin, en 2009 les dividendes du Holding communal (25 millions en 2008) ont été réduits à 0. En 2010, elles ont reçu le dividende garanti lié à l'augmentation de capital. La mise en liquidation volontaire du Holding en 2011 a réduit à néant cette recette.

Seul point positif mais non récurrent, le dividende exceptionnel Interfin de 32 millions en 2010.

5. Dépenses exercices propres

5.1. Dépenses globales.

Dépenses exercice propre

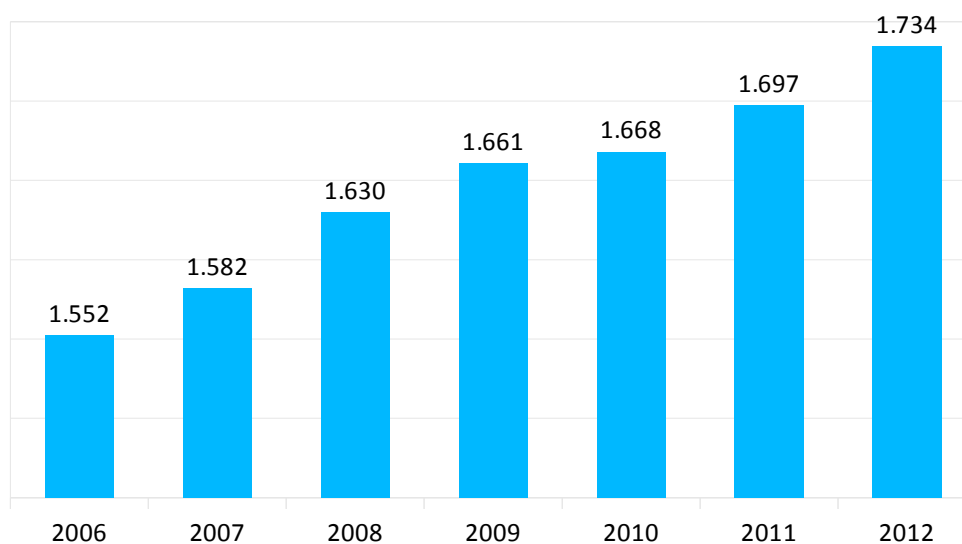


Les dépenses s'élèvent à 1,94 milliard d'euros en 2012.

La croissance moyenne annuelle des dépenses (hors enseignement subventionné) est de 3,5% de 2006 à 2012.

5.1.1. Dépenses par habitant.

Evolution des dépenses par habitant 2006-2012

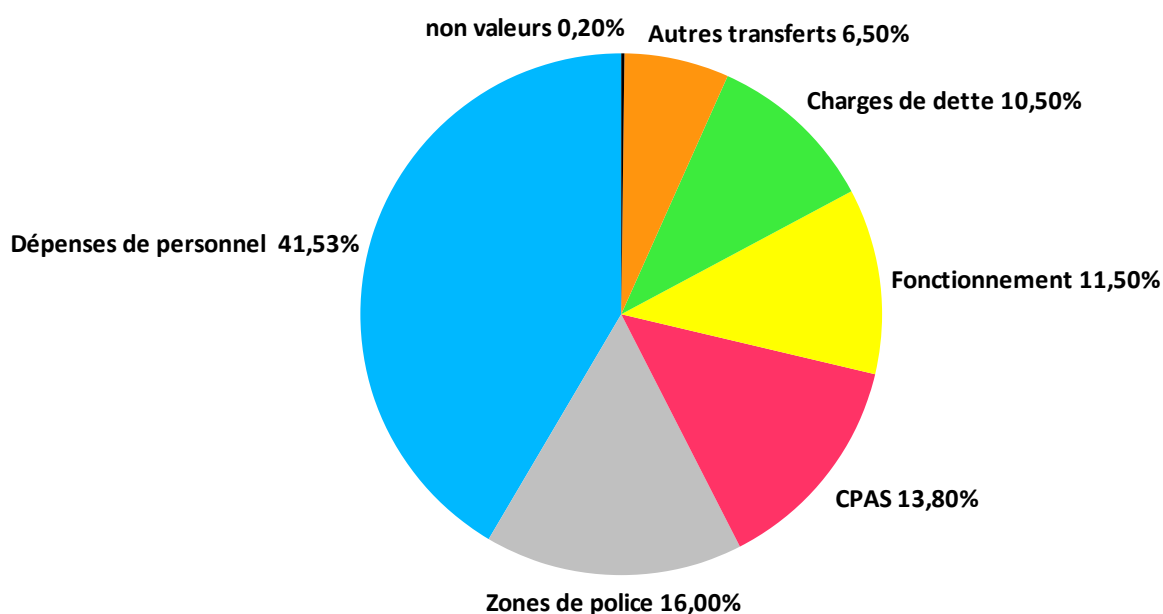


Par habitant, la croissance est moins élevée, de 1,9% entre 2006 et 2012.

La différence entre ces deux taux de croissance met en exergue la pression qu'exerce l'augmentation de la population sur les dépenses communales. Par habitant, la croissance des dépenses est inférieure à l'inflation.

5.1.2. Ventilation des dépenses.

Les dépenses par ordre d'importance sont :



source : budgets 2012

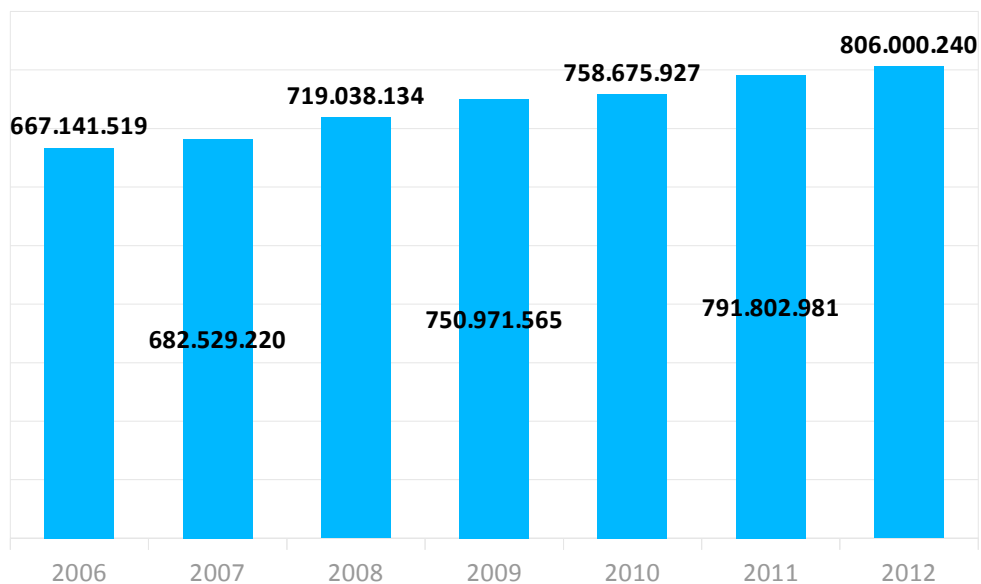
Les dépenses par ordre d'importance sont en 2012:

- Dépenses de personnel (41,53%) avec 6 % pour les charges de pension
- Zones de police (16%)
- CPAS (13,8%)
- Fonctionnement (11,5%)
- Charges de dette (10,5%)
- Autres transferts (6,5%)
- non valeurs (0,2%)

Entre 2006 et 2012, si la part des dépenses de personnel en activité est très stable, on notera une progression importante des dotations au CPAS et à la zone de police.

5.2. Les dépenses de personnel (personnel en activité + charge des pensions).

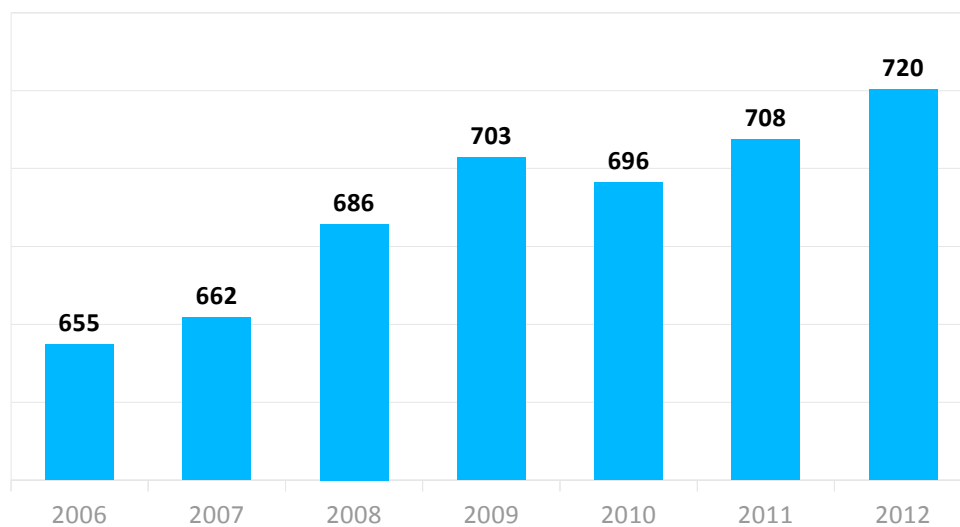
Dépenses de personnel



Depuis 2006, la croissance annuelle moyenne des dépenses de personnel s'élève à 3,3%. Le budget lié au personnel s'élève en 2012 à 806 millions d'euros.

5.2.1. Dépenses de personnel par commune et par habitant

Evolution des dépenses de personnel par habitant 2006-2012



Au niveau des dépenses par habitant, la croissance annuelle moyenne est de 1,8% sur la même période, ce qui est **donc moindre que l'inflation sur la même période.**

5.2.2. Comparaison du nombre d'ETP en fonction de la population bruxelloise.

ETP par commune

	2005	2011
	TOTAL	TOTAL
Ganshoren/Ganshoren	164,12	194,38
Berchem/Berchem	176,21	201,27
Koekelberg/Koekelberg	205,81	236,35
Watermael /Watermaal	337,40	330,72
Auderghem/Oudergem	372,74	376,25
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	447,06	446,72
Evere/Evere	429,81	470,09
Jette/Jette	459,64	484,72
Saint Josse/ Sint-Joost	507,67	569,07
Etterbeek/Etterbeek	572,63	599,51
Saint-Gilles/Sint-Gillis	677,58	647,00
Forest/Vorst	610,03	649,66
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	665,00	681,39
Uccle/Ukkel	889,33	912,38
Molenbeek/Molenbeek	889,00	1.123,20
Schaerbeek/Schaarbeek	1.055,66	1.158,62
Anderlecht/Anderlecht	1.175,03	1.205,31
Ixelles/Elsene	1.202,11	1.249,47
Bruxelles/Brussel	3.740,50	3.520,23
TOTAL	14.577,33	15.056,34

Source: ONSS APL Service Sécurité Sociale - Déclarations employeurs - Dmfappl

Le nombre d'ETP a progressé de 3,29% entre 2005 et 2011 : 14.577 ETP en 2005 et 15.056 ETP en 2011.

La population bruxelloise est quant à elle passée de 1,006,749 habitants à 1,119,088 habitants , ce qui représente une croissance de 11,6%.

Or, cette croissance de la population nécessite des emplois supplémentaires (crèches, services à la population,...). Ces chiffres démontrent que les communes ont globalement géré efficacement l'emploi en raison d'une croissance plus faible du nombre d'équivalents temps plein par rapport à la croissance de la population sur la même période.

5.2.3. Origine régionale des travailleurs communaux.

Données au 31 décembre 2010- ONSSAPL- Service statistique- DmfAPPL	Travailleurs domiciliés en RBC			Travailleurs domiciliés hors de la RBC
	Total	Contractuels	Statutaires	
Uccle	58,07%	43,09%	14,98%	41,93%
Forest	59,93%	37,01%	22,92%	40,07%
Anderlecht	62,84%	45,60%	17,24%	37,16%
Ville de Bruxelles	64,71%	36,32%	28,39%	35,29%
Ganshoren	65,42%	45,33%	20,09%	34,58%
Woluwe-Saint-Pierre	65,72%	48,49%	17,23%	34,28%
Etterbeek	66,62%	40,43%	26,19%	33,38%
Evere	68,02%	45,66%	22,37%	31,98%
Jette	69,04%	46,58%	22,45%	30,96%
Moyenne	69,19%	49,25%	19,95%	30,81%
Woluwe-saint-lambert	69,72%	53,81%	15,91%	30,28%
Ixelles	71,01%	53,64%	17,37%	28,99%
Berchem-ste-agathe	71,60%	58,85%	12,76%	28,40%
St-josse-ten-noode	71,73%	48,53%	23,20%	28,27%
Koekelberg	72,76%	62,69%	10,07%	27,24%
Schaerbeek	73,32%	48,57%	24,75%	26,68%
Molenbeek-saint-jean	74,26%	57,44%	16,82%	25,74%
Auderghem	75,11%	42,31%	32,81%	24,89%
Saint-Gilles	76,66%	63,85%	12,82%	23,34%
Watermael-Boitsfort	78,15%	57,48%	20,67%	21,85%

69% des travailleurs (pas des équivalents temps plein mais bien du nombre de travailleurs) de nos communes sont domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.

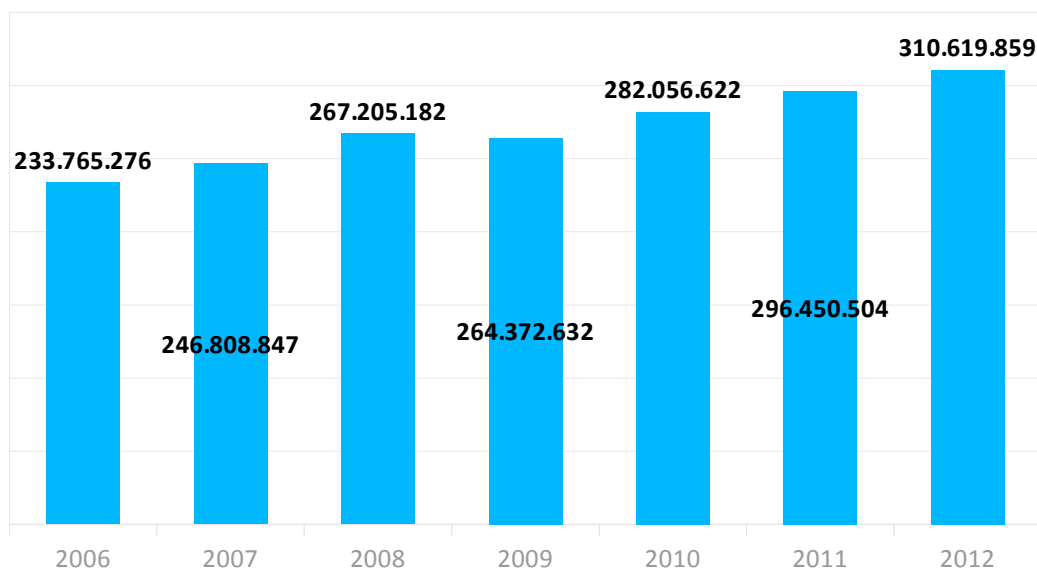
Les communes qui ont le taux de travailleurs domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale le plus élevé sont Watermael-Boitsfort, Saint-Gilles Auderghem, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek. Les communes qui ont le taux le plus faible sont Uccle, forest, Anderlecht et la Ville de Bruxelles.

La majorité des travailleurs domiciliés en RBC sont des contractuels avec 49,2% de l'ensemble des travailleurs communaux. Les statutaires domiciliés en RBC représentent 19,9% des travailleurs communaux.

Les travailleurs domiciliés hors de la RBC représentent 30,8% de l'ensemble des travailleurs communaux.

5.3. Les dotations aux zones de police.

Dotations aux zones de polices



Pour rappel, les communes ont l'obligation de combler le déficit des zones de polices.

Les dotations aux zones de police représentent 16% des dépenses communales. De 2006 à 2012, la croissance annuelle moyenne des dotations aux zones de police s'élève à 5%.

On note toutefois une forte progression des dotations depuis 2009. En effet, les réserves constituées lors des premières années ont disparu aujourd'hui. Les communes sont donc appelées à couvrir intégralement le déficit des zones.

5.3.1. Comparaison des dotations zone de police par commune et par habitant en R.B.C. (pour le compte 2010)

Dotations aux zones par habitant

	2006	2010	2012
Watermael /Watermaal	152	166	182
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	152	167	184
Uccle/Ukkel	155	168	183
Auderghem/Oudergem	160	170	183
Etterbeek/Etterbeek	187	172	190
Berchem/Berchem	159	177	189
Molenbeek/Molenbeek	160	179	187
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	166	179	198
Koekelberg/Koekelberg	161	181	184
Anderlecht/Anderlecht	175	186	199
Jette/Jette	161	191	193
Ganshoren/Ganshoren	172	197	202
Forest/Vorst	192	211	239
Ixelles/Elsene	207	224	225
Evere/Evere	174	227	265
Schaerbeek/Schaarbeek	154	231	270
Saint-Gilles/Sint-Gillis	219	239	255
Moyenne	229	259	278
Saint Josse/ Sint-Joost	255	343	411
Bruxelles/Brussel	565	605	622

Dotations aux zones par habitant sans Ville de Bruxelles

	2006	2010	2012
Watermael /Watermaal	152	166	182
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	152	167	184
Uccle/Ukkel	155	168	183
Auderghem/Oudergem	160	170	183
Etterbeek/Etterbeek	187	172	190
Berchem/Berchem	159	177	189
Molenbeek/Molenbeek	160	179	187
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	166	179	198
Koekelberg/Koekelberg	161	181	184
Anderlecht/Anderlecht	175	186	199
Jette/Jette	161	191	193
Ganshoren/Ganshoren	172	197	202
Moyenne sans Ville de Bruxelles	174	200	219
Forest/Vorst	192	211	239
Ixelles/Elsene	207	224	225
Evere/Evere	174	227	265
Schaerbeek/Schaarbeek	154	231	270
Saint-Gilles/Sint-Gillis	219	239	255
Saint Josse/ Sint-Joost	255	343	411

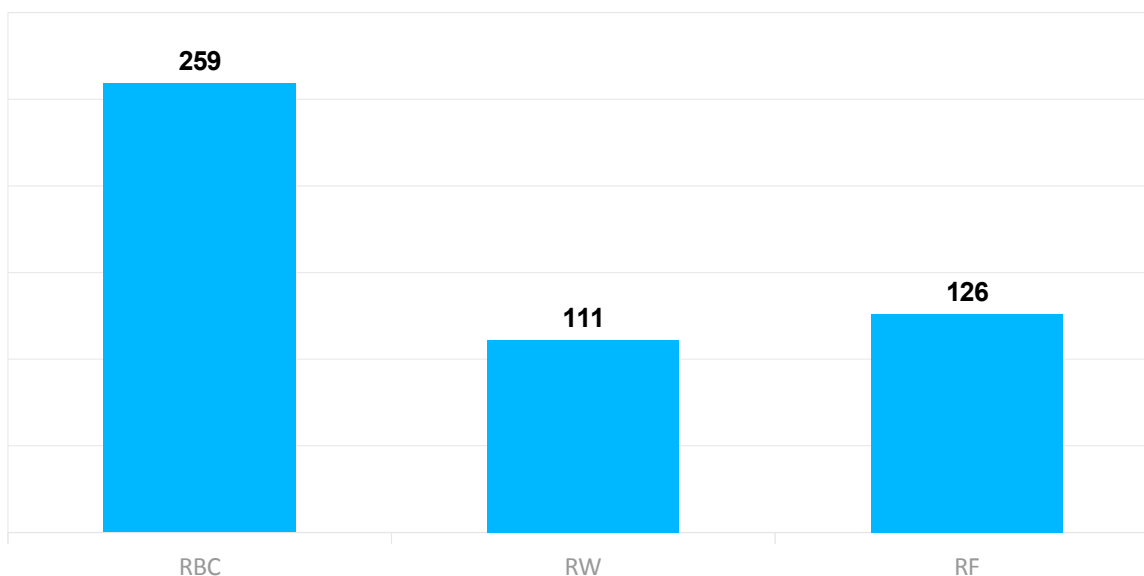
Les communes qui ont la charge la plus importante par habitant (hors Ville de Bruxelles) en 2010 (au dessus de la moyenne régionale) sont Saint-Josse, Saint-Gilles, Schaerbeek, Evère, Ixelles et Forest.

En ce qui concerne l'évolution de la contribution communale entre 2006 et 2010, celle-ci varie bien sûr d'une commune à l'autre. Si à Etterbeek, la dotation par habitant est quasi identique à 2006, ce n'est pas le cas des communes qui appartiennent à la Zone Nord: Schaerbeek (+7%/an), Saint-Josse (+5%/an), Evère (+4,5%/an). Cette croissance importante est liée à l'absorption de boni importants constitués dans les premiers budgets de la zone. Les réserves constituées avec ces boni se sont peu à peu résorbées jusqu'à extinction. De ce fait, les communes de cette zone sont amenées à augmenter leur dotation.

Lors de l'analyse de l'an dernier, nous signalions que certaines communes avaient vu leur contribution par habitant diminuer, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

5.3.2. Comparaison des dotations aux zones de police par Région et par habitant Compte 2010).

Dotation aux zones de police par habitant et par Région



Source :Dexia Finances Locales- Juillet 2010

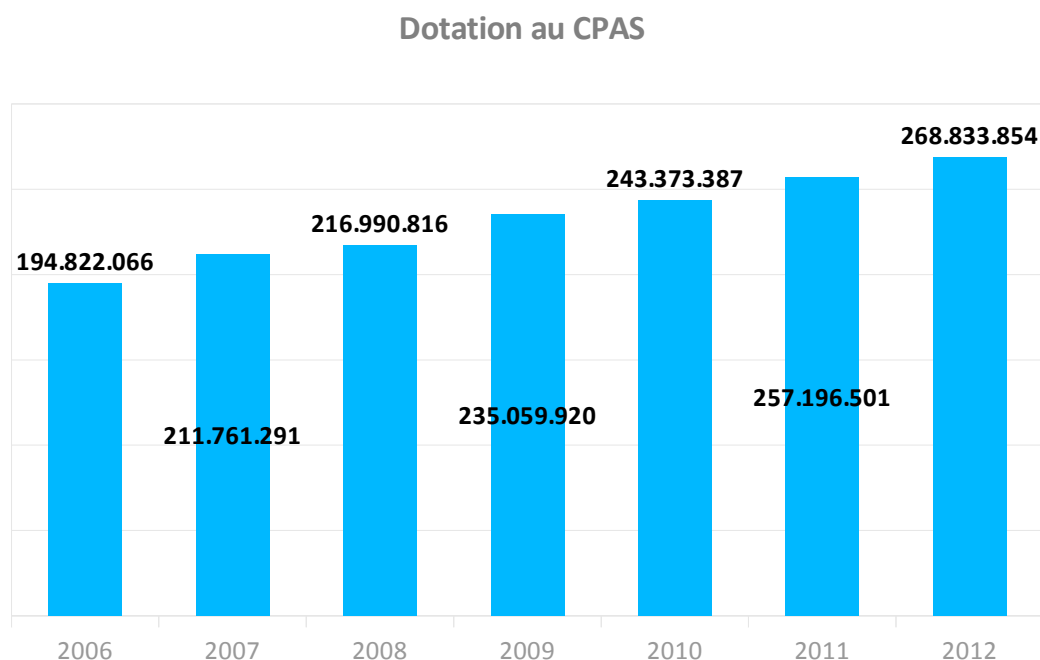
La disparité des dotations zone de police par habitant entre les Régions est très grande. Nous demandons depuis plusieurs années une réforme des normes KUL et un financement adéquat de la Région et de ses zones de police.

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat prend enfin en compte nos spécificités en matière de sécurité.

30 millions d'euros seront octroyés dès 2012 au « Fonds en vue du financement des dépenses liées à la sécurité résultant de l'organisation des sommets européens ».

Le champ des dépenses éligibles et l'intitulé de ce fonds seront élargis afin de couvrir toutes les dépenses de sécurité et de prévention en lien avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles. La décision d'affectation des moyens du Fonds sera prise par la Région de Bruxelles-Capitale après avis du fédéral.

5.4. Les dotations aux CPAS



Pour rappel, les communes ont l'obligation de combler le déficit de leur CPAS. Ce déficit est lié aux obligations des CPAS en matière de droit à l'intégration sociale, aux aides sociales en général, aux maisons de repos, au fonctionnement du CPAS....

Les dotations CPAS représentent 13,8% des dépenses et s'élèvent en 2012 à 268 millions d'euros. Pour rappel, les communes ont l'obligation de combler le déficit des CPAS qui sont donc en principe toujours à l'équilibre.

Depuis 2006, les dotations aux CPAS ont augmenté de 5,5% par an.

5.4.1. Évolution des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale pour la RBC.

Nombre des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale selon la commune: évolution de la moyenne annuelle					
	2005	2010	Bénéficiaires DIS/population 2010	Croissance entre 2005 et 2010	Moyenne annuelle de croissance du nombre de bénéficiaires du DIS
Woluwe-St-Pierre	274	244	0,62%	-11,0%	-2,18%
Ganshoren	114	216	0,96%	89,1%	14,15%
Uccle	832	886	1,14%	6,5%	1,30%
Watermael-Boitsfort	251	320	1,32%	27,5%	5,04%
Woluwe-St-Lambert	573	669	1,32%	16,7%	3,17%
Auderghem	318	428	1,39%	34,7%	6,20%
Berchem-Ste-Agathe	181	317	1,43%	75,4%	12,05%
Jette	704	894	1,91%	27,0%	5,02%
Koekelberg	374	414	2,09%	10,7%	2,08%
Forest	713	1.072	2,13%	50,4%	8,70%
Ixelles	1.844	1.762	2,20%	-4,4%	-0,82%
Evere	706	948	2,65%	34,2%	6,07%
Etterbeek	991	1.244	2,80%	25,6%	4,67%
Anderlecht	2.178	3.174	3,03%	45,8%	7,88%
Bruxelles	3.727	5.029	3,19%	35,0%	6,19%
Schaerbeek	2.647	4.185	3,45%	58,1%	9,64%
Saint-Gilles	1.560	1.699	3,62%	8,9%	1,77%
Molenbeek-St-Jean	2.891	3.870	4,39%	33,9%	6,02%
St-Josse-ten-Noode	1.016	1.407	5,34%	38,5%	6,79%
Région de Bruxelles-Capitale	21.893	28.779	2,64%	31,5%	5,63%

Source:IBSA

Cette augmentation des dotations aux CPAS doit, entre autre, être mise en parallèle avec la hausse des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.

De 2005 à 2010 (dernières données disponibles), le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale a augmenté de plus de **31%**, soit en moyenne **5,6%** par an. Les communes qui ont connu la croissance la plus importante sont Ganshoren, Berchem, Schaerbeek, Forest et Anderlecht.

Les communes qui ont connu la croissance la plus faible (- de 2%) sont : Woluwé-Saint-Pierre, Ixelles, Saint-Gilles et Uccle.

5.4.2. Comparaison des dotations CPAS par commune et par habitant en R.B.C. (pour le compte 2010).

Dotation CPAS par habitant

	Compte 2006	Compte 2010	Budget 2012
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	137	103	144
Ganshoren/Ganshoren	136	115	142
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	132	155	166
Auderghem/Oudergem	149	160	164
Watermael /Watermaal	188	161	197
Uccle/Ukkel	146	179	181
Anderlecht/Anderlecht	187	182	188
Berchem/Berchem	170	195	200
Jette/Jette	166	202	208
Koekelberg/Koekelberg	183	202	217
Molenbeek/Molenbeek	193	214	222
Moyenne	191	223	240
Schaerbeek/Schaarbeek	183	230	258
Evere/Evere	215	237	249
Forest/Vorst	163	243	250
Ixelles/Elsene	218	244	269
Etterbeek/Etterbeek	205	256	268
Saint-Gilles/Sint-Gillis	248	263	304
Bruxelles/Brussel	229	305	326
Saint Josse/ Sint-Joost	346	393	400

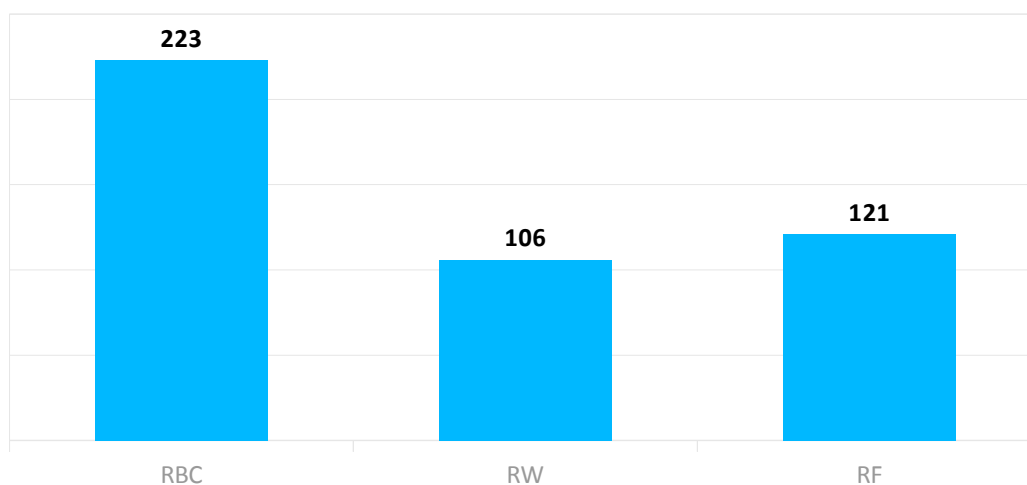
Ce sont les communes de Forest et Bruxelles-Ville qui ont les croissances les plus importantes entre 2006 et 2010 (plus de 30%). Il faut ici rappeler que ces augmentations sont liées à l'aide sociale en général mais que d'autres domaines, tel que la mise aux normes des maisons de repos, influent sensiblement sur les dotations au CPAS.

Les communes de Woluwé Saint-Pierre, Watermael Boistfort, Ganshoren et Anderlecht ont une diminution de leur dotation CPAS par habitant entre 2006 et 2010. Cette diminution confirme que l'aide sociale n'est pas le seul élément qui intervient dans les dotations CPAS puisque certaines communes qui ont une augmentation du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale ont une diminution de leur dotation CPAS par habitant.

Pour permettre un aperçu complet des priorités des dépenses des communes et identifier les répartitions des missions entre les services sociaux des communes et des CPAS, ne faudrait il pas envisager une tutelle commune sur ces deux organisations ?

5.4.3. Comparaison des dotations CPAS par Région et par habitant

Comparaison des dotations CPAS par Région et par habitant



Source : Source :Dexia Finances Locales- Juillet 2010

La disparité des dotations par habitant et par Région est très importante. Cette comparaison doit néanmoins être nuancée : toutes les grandes villes du pays (Liège/Charleroi/Anvers/Gand) ont des dotations aux CPAS par habitant très élevées.

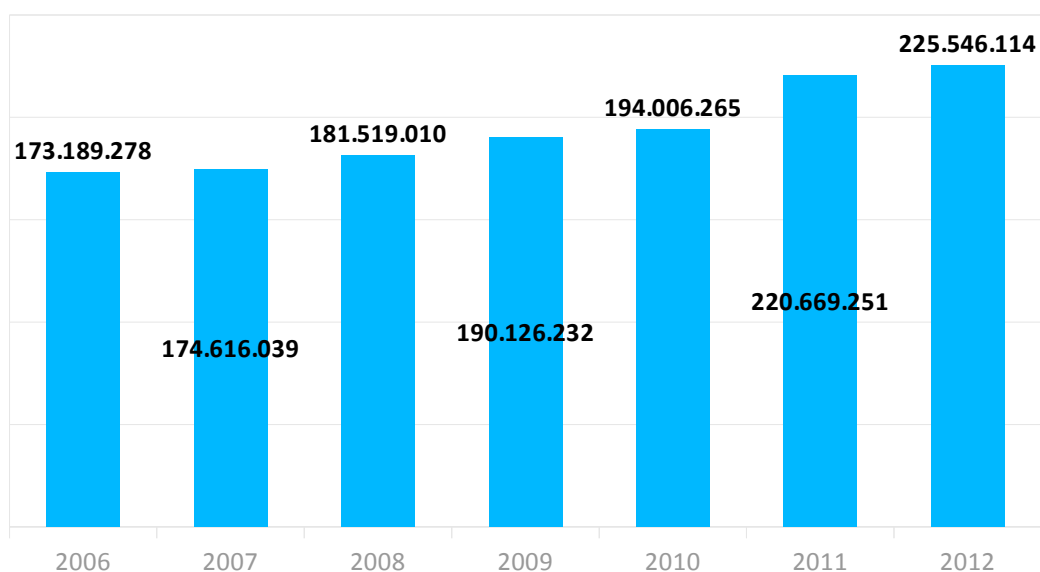
La majorité de nos communes sont caractérisées par des spécificités liées aux grandes villes avec des rendements IPP faibles et des dépenses par habitant élevées.

Le nombre de communes et la diversité des profils des communes wallonnes et flamandes permettent d'absorber les difficultés inhérentes à leurs grandes villes. L'analyse des dépenses de CPAS par habitant au sein des 19 communes bruxelloises met par contre en exergue le caractère de Ville-Région de Bruxelles. Nous devons travailler à l'instauration d'une solidarité intra-régionale afin d'aider les communes qui connaissent une situation socio-économique fragilisée.

C'est l'objectif poursuivi par les différentes dotations/subventions régionales.

5.5. Les dépenses de fonctionnement

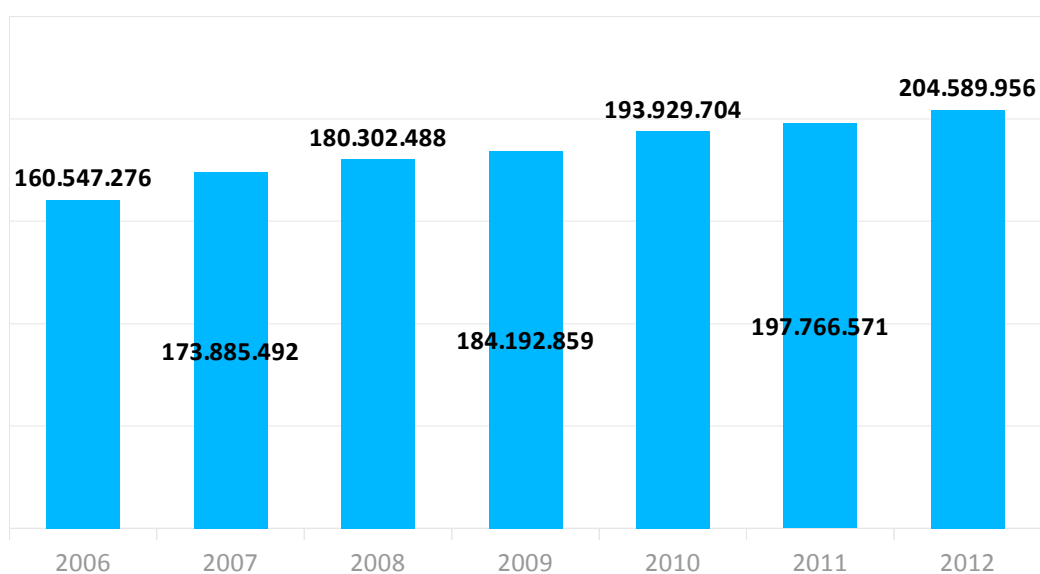
Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement représentent 11,5% des dépenses. De 2006 à 2012, la croissance annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement s'élève à 4,5%.

5.6. Les charges de la dette

Dépenses de dette



Les charges de dette représentent les charges financières des emprunts des communes (long terme) et les intérêts débiteurs (court terme).

Cette charge est donc directement liée à l'endettement des communes qui dépend du niveau des investissements communaux.

Les charges de dette représentent 10% des dépenses. De 2006 à 2012, la croissance moyenne annuelle des dépenses de dette s'élève à 4,1% ce qui reste une des plus fortes hausses parmi les dépenses courantes.

Cela résulte de l'accroissement de la dette mais également de la crise financière qui a entraîné une augmentation des taux d'intérêt débiteurs.

Pour aider les communes dans leur marché financier, la Région, via le FRBRTC, peut servir d'intermédiaire financier entre les communes et les banques et ce, à titre gratuit. Pour s'assurer de bonne condition sur les marchés, le FRBRTC bénéficie de la garantie de la Région. Aujourd'hui, 10 communes utilisent cet outil régional.

Par ailleurs, la Région octroie des aides financières aux communes pour financer leurs investissements (cfr. supra), ce qui allège d'autant l'accroissement de la dette.

5.6.1. L'endettement des communes bruxelloises

Dette Hors FRBRTC

	2010
Ganshoren	12.733.921
Koekelberg	15.324.538
Woluwe St.Pierre	18.822.350
Watermael-Boitsfort	21.280.125
Berchem Ste Agathe	27.250.802
Forest	31.797.118
Saint-Gilles	32.089.842
Auderghem	39.441.537
Evere	40.075.007
Jette	46.012.274
Etterbeek	53.437.146
Woluwe St.Lambert	53.686.416
Saint Josse	58.837.955
Molenbeek St Jean	71.922.158
Anderlecht	72.919.047
Schaerbeek	74.818.187
Uccle	88.758.109
Ixelles	126.067.119
Bruxelles	302.108.281
Total	1.187.381.931

La dette des communes bruxelloises s'élève au compte 2010 à 1,18 milliard d'euros.

Il est important de signaler que les communes ne peuvent s'endetter que pour des investissements et pas pour des dépenses courantes (personnel, fonctionnement...). Cette dette couvre donc des investissements à long terme dans nos communes (voirie, construction, rénovation.....).

Enfin, cette dette représente 63% des recettes courantes des communes bruxelloises. Il s'agit là d'un ratio sensiblement inférieur à d'autres organisations publiques.

5.6.2. Dette des communes bruxelloises par habitant

Dette hors FRBRTC par habitant

	2010
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	482
Ganshoren/Ganshoren	564
Schaerbeek/Schaarbeek	617
Forest/Vorst	633
Saint-Gilles/Sint-Gillis	683
Anderlecht/Anderlecht	697
Koekelberg/Koekelberg	773
Molenbeek/Molenbeek	816
Watermael /Watermaal	877
Jette/Jette	983
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	1.058
Evere/Evere	1.119
Uccle/Ukkel	1.144
Etterbeek/Etterbeek	1.205
Berchem/Berchem	1.228
Auderghem/Oudergem	1.280
Ixelles/Elsene	1.572
Bruxelles/Brussel	1.916
Saint Josse/ Sint-Joost	2.234
Total-Totaal	1.090

5.6.3. Les investissements (service extraordinaire)

Les investissements représentent un montant de 268 millions d'euros au compte 2010 pour les 19 communes. La hauteur des investissements varie fortement d'un exercice à l'autre avec une croissance moyenne annuelle de 0,44%.

Dépenses d'investissements	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	273.268.490	220.592.575	207.794.964	230.165.837	231.042.845	268.307.471

Pour aider les communes dans leurs investissements, la Région, via le FRBRTC, a pris une nouvelle initiative en 2011, celle d'octroyer des prêts à concurrence de 26 millions en 2011.

Il s'agit de 10% des dépenses d'investissement des communes. Ces prêts, à certaines conditions, seront déclarés irrécouvrables par la Région. Il s'agit donc ici d'une nouvelle politique en vue d'aider les communes et de limiter leur dette.

Répartition des investissements :

Répartition des investissements	2010
Commerce-Industrie	0,1%
Sécurité et assist sociale	0,3%
Police	0,6%
Dépenses non affectées	0,6%
Patrimoine privé	0,8%
Cultes	1,1%
Aide sociale et Familiale	3,2%
Santé et Hygiène	5,6%
Administ et Serv généraux	9,2%
Educ.pop et Arts	12,2%
Enseignement	18,7%
Logement-Urbanisme.	19,1%
Communications-Voiries	28,7%
TOTAL DE L'EXERCICE	100,0%

Ce sont les investissements en matière de voiries qui représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement avec 29% suivis de l'enseignement avec 19% des budgets d'investissement.

6. Conclusion

Trois constats majeurs peuvent être tirés de la législature écoulée.

Premièrement,

nous pouvons constater que grâce à l'**intervention de la Région** couplée à une gestion saine des finances locales, l'état des finances communales s'est stabilisé voire amélioré sur la période 2006-2012. D'une situation de -30 millions € à l'exercice propre en 2005/2006, nous sommes en moyenne depuis 2007 à plus de 10 millions € à l'exercice propre.

Si globalement, la situation financière des communes s'est améliorée, nous devons néanmoins constater des disparités au sein de la Région :

1. certaines communes ont amélioré leurs résultats et disposent d'une structure financière stable avec des perspectives de recettes et de dépenses équilibrées.
2. certaines communes ont maintenu leur structure financière mais ont des perspectives financières incertaines notamment en raison de l'évolution de leur population (essor démographique et évolution socio-économique).
3. certaines communes, malgré les mécanismes régionaux de soutien restent fragilisées.

Deuxièmement, **la réactivité d'adaptation des aides régionales** permet de faire face aux besoins des communes.

La législature passée nous montre à quel point la Région prend en compte les besoins des communes dans ses prises de décisions et ses choix budgétaires. Le Plan crèches, le plan écoles, les 30 millions pour l'amélioration budgétaire, les 26 millions de prêts pour les investissements sont autant d'exemples de la réactivité de la Région face aux défis rencontrés par nos communes.

Troisièmement, à côté des aspects financiers, la Région défend les intérêts des communes bruxelloises à l'égard des autres entités. Ce fut le cas en matière d'enseignement, la Région a fait pression sur les Communautés afin qu'elles assument leurs responsabilités. Ce fut également le cas lors des négociations institutionnelles où nous avons exigé la prise en compte des spécificités de notre Région et de nos communes. La sixième réforme institutionnelle prévoit ainsi :

- un financement supplémentaire de 30 millions consacré à la sécurité
- un financement de 25 millions d'euros pour contribuer aux coûts des primes linguistiques notamment au sein des pouvoirs locaux.
- l'octroi d'une tutelle complète sur les zones de polices, ce qui permettra un contrôle accru des finances des zones de police.

Quid de la prochaine législature ?

Les communes vont faire face au cours de la prochaine législature à de nombreux défis dont en premier lieu la poursuite de l'essor démographique.

L'accroissement de la population va continuer à générer une augmentation de dépenses considérables :

- investissements dans les infrastructures publiques (écoles, crèches, logement,...)
- financement du fonctionnement de celles-ci.
- augmentation du nombre d'actes au sein des services communaux avec une pression sur le personnel pour le traitement des dossiers
- dotation CPAS
- dotation aux zones de police

Dans le contexte économique et financier actuel, il est donc essentiel de garantir la soutenabilité financière de nos pouvoirs locaux.

La Région devra donc poursuivre son soutien aux communes. Nous devons plus que jamais au travers des aides régionales créer une solidarité intra-régionale au bénéfice des communes les plus fragilisées par leur situation socio-économique.

Ce soutien est d'autant plus important que la Région risque, dans un avenir proche, d'être responsable des résultats des pouvoirs locaux dont elle assure le contrôle.

Aujourd'hui, la Région assure la transmission des données financières des pouvoirs locaux en SEC 95 (comptabilité européenne) à l'ICN et Eurostat. Il semble, que les Régions seront aussi, à l'avenir, responsables des trajectoires budgétaires des pouvoirs locaux dont elles assurent la tutelle par un mécanisme de consolidation des résultats entre chaque Région et leurs pouvoirs locaux au sein de l'Entité II. Cette approche consolidée des résultats de nos communes et de la Région implique une attention particulière sur la santé financière de celles-ci.

Certaines réformes en cours auront également des effets sensibles sur les finances communales notamment en ce qui concerne **les pensions**.

La loi du 24 octobre 2011 a en effet réformé complètement la manière d'aborder la problématique des pensions au sein des pouvoirs locaux. Via un mécanisme de responsabilisation, cette loi vise à assurer de manière pérenne le financement des pensions des agents statutaires des pouvoirs locaux.

Aujourd'hui, 16 communes bruxelloises sont affiliées au fonds de pension solidarisé de l'ONSSAPL .

L'impact financier de cette réforme varie en fonction de la structure du personnel de chaque commune .

Les communes vont devoir rapidement évaluer l'impact de la réforme en leur sein et déterminer une stratégie à long terme en matière de personnel.

Dans les années à venir, il est fort probable qu'on assiste à une vague de statutarisation au sein des pouvoirs locaux en vue d'augmenter le nombre de contributeurs aux charges des pensions et de ce fait diminuer le montant de la cotisation de responsabilisation.

La pyramide des âges du personnel communal va entraîner des départs à la pension importants au cours de la prochaine législature.

Il convient de profiter de ce renouvellement du personnel communal pour favoriser l'emploi des Bruxellois dans la fonction publique locale.

Les pouvoirs locaux (communes et CPAS) sont le premier employeur bruxellois avec un nombre de plus de 27.000 travailleurs.

Ce nombre devrait rester stable voire augmenter. En effet, aucune stratégie de diminution de l'emploi communal n'est envisageable au vu de l'augmentation de la population au sein des 19 communes.

Finalement, dans le courant de la prochaine législature, **l'administration fiscale régionale** sera érigée. Elle **enrôlera, percevra, et liquidera** les montants issus des centimes additionnels au précompte immobilier pour le compte des communes. Il s'agit d'une réforme importante qui permettra une meilleure perception du précompte et prévision des rendements de précomptes. L'administration fiscale régionale permettra de résorber le contentieux au niveau du précompte évalué à 126 millions d'euros.

En guise de conclusion, il est important de souligner qu'à l'instar des autres entités publiques, les finances des communes bruxelloises sont sous pression. Les défis à rencontrer sont immenses et les moyens sont limités. Il faut donc veiller à une utilisation la plus rationnelle et la plus juste possible de nos moyens. Pour ce faire, des priorités doivent être fixées.

Dès la mise en place des futurs conseils communaux, la Région veillera à renforcer la planification financière et politique de nos communes. Nous avons déjà initié cette dynamique via l'ordonnance visant à améliorer la situation budgétaire des communes (ordonnance 30 millions). Les communes doivent en effet fournir un plan de gestion détaillé sur 3 ans. Nous allons continuer dans cette voie en développant des outils prévisionnels au sein des communes et des outils de suivi plus réguliers des dépenses et recettes communales conformément aux demandes de l'Europe contenues dans le six pack⁴.

Un autre enjeu essentiel est d'assurer le financement de nos pouvoirs locaux. Ce financement sera assuré par la continuation des aides régionales, par la mise en place de l'administration fiscale et aussi par le renforcement du FRBRTC qui garantit l'accès au crédit de nos pouvoirs locaux.

4 Directives européennes sur les cadres budgétaires des Etats membres